



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 71606

## Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les mesures à prendre en faveur des personnes aveugles. Un certain nombre de mesures réglementaires ont déjà permis d'améliorer leurs déplacements en milieu urbain. Le décret du 31 août 1999 dans son article premier prévoit des dispositifs incorporés aux feux de signalisation pour permettre aux non-voyants de connaître le moment pendant lequel ils peuvent traverser la chaussée. D'autres dispositions existent pour obliger à modifier la structure de la voie ou en changer l'assiette pour faciliter les déplacements. Toutefois, en matière de transports en commun, beaucoup reste à faire. Ainsi, il est surprenant de constater que dans le métro parisien aucune mesure n'a été prise pour imposer l'annonce de la station à chaque arrêt. Si un tel dispositif a été mis en place dans les bus parisiens, il devrait être généralisé et mis en oeuvre également dans le métro. Afin d'atteindre cet objectif il souhaite connaître les mesures législatives ou réglementaires qu'elle entend prendre dans ce sens.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71606

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** famille, enfance et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 janvier 2002, page 144